

**RÉSULTATS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES ENTREPRISES MEMBRES DU CPQ
SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE
DÉCEMBRE 2004**

93 % des répondants ont retourné cette annexe*

A) En matière de conciliation travail-famille vous privilégiez, au sein de votre entreprise (un ou plusieurs choix) :

		Nombre d'employés			TOTAL
		1-100 10 %	101-500 41 %	501 et + 49 %	
1)	travail à temps partiel	66 %	34 %	38 %	40 %
2)	heures flexibles	89 %	69 %	69 %	71 %
3)	garderies en milieu de travail	0	3 %	24 %	13 %
4)	temps chômé non payé consacré aux enfants ou aux proches (en sus des vacances et des normes)	22 %	32 %	21 %	22 %
5)	semaine de 4 jours	11 %	26 %	24 %	23 %
6)	congé parental bonifié (sans perte du statut de l'employé)	0	37 %	33 %	31 %
7)	durée du congé pour vacances annuelles de 2 semaines à 4 ou 5 semaines	33 %	43 %	29 %	35 %
8)	autres (spécifiez)	22 %	6 %	17 %	13 %

* Annexe à la consultation annuelle auprès des entreprises membres du CPQ
sur le climat socio-économique québécois

B) Quels sont les empêchements ou les problèmes rencontrés dans la mise en place d'un programme de conciliation travail-famille au sein de votre entreprise (un ou plusieurs choix) :

		Nombre d'employés			
		1-100	101-500	501 et +	Total
1)	organisation du travail (chaîne de production, horaires de la clientèle, etc.)	44 %	77 %	69 %	70 %
2)	coûts des politiques	33 %	26 %	48 %	37 %
3)	pénurie de main-d'œuvre	44 %	34 %	24 %	30 %
4)	manque d'espace physique	0	6 %	7 %	6 %
5)	gestion du personnel perçue comme étant trop complexe	33 %	23 %	31 %	28 %
6)	autres (spécifiez)				

C) Quels sont les pratiques ou les avantages qui vous inciteraient à mettre en place une politique de conciliation travail-famille (un ou plusieurs choix) :

		Nombre d'employés			
		1-100	101-500	501 et +	Total
1)	que le programme d'assurance-salaire maternité ou parental devienne un programme distinct de l'assurance-emploi	33 %	17 %	26 %	23 %
2)	avantages fiscaux	44 %	51 %	38 %	44 %
3)	recherche d'un taux d'absentéisme inférieur	44 %	43 %	60 %	51 %
4)	climat de travail amélioré	67 %	63 %	57 %	60 %
5)	reconnaissance sociale d'être un bon employeur (Prix ISO Famille, etc.)	33 %	23 %	19 %	22 %
6)	Offrir la possibilité de travailler sur des quarts de soir ou de nuit	11 %	0	5 %	3 %

* Annexe à la consultation annuelle auprès des entreprises membres du CPQ sur le climat socio-économique québécois